

esQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

JUIN-JUILLET-AOÛT 2004
VOLUME 15 NUMÉRO 2



PAVILLON
J.-ARMAND BOMBARDIER
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL/
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
LES ARCHITECTES :
DESNOYERS, MERCURE ET ASSOCIÉS
PROVENCHER, ROY ET ASSOCIÉS
MENKÈS, SHOONER, DAGENAI



PAVILLON LASSONDE
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
SAIA BARBARESE TOPOUZANOV
LES ARCHITECTES :
SAIA, BARBARESE, TOPOUZANOV
DESNOYERS ET ASSOCIÉS
MENKÈS, SHOONER, DAGENAI



FACULTÉ DE MUSIQUE
UNIVERSITÉ MCGILL
LES ARCHITECTES :
SAUCIER + PERROTTE
MENKÈS, SHOONER, DAGENAI



CŒUR DES SCIENCES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
LES ARCHITECTES :
TÉTREAU, PARENT, LANGUEDOC
SAIA, BARBARESE, TOPOUZANOV

SUR LES CAMPUS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC, ON ASSISTE À UNE FIÈVRE DE PROJETS DE CONSTRUCTION. ENTRE LE NOUVEAU PAVILLON DE MUSIQUE DE MCGILL, LE PAVILLON DE GÉNIE ET DES ARTS VISUELS DE CONCORDIA, LES HUIT CHANTIERS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, LES TROIS PROJETS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, LES SIX AUTRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, SANS OUBLIER LES PAVILLONS DES SCIENCES DE LA VIE, DE MÉDECINE ET DE VALORISATION DES MATÉRIAUX DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, C'EST POUR PRÈS DE 800 MILLIONS DE DOLLARS D'ÉDIFICES QUI SORTENT DE TERRE. PEUT-ÊTRE DIRA-T-ON BIEN TÔT : QUAND L'UNIVERSITÉ VA, TOUT VA !

- 5 EN ÉDITORIAL, GARE AUX PPP !
- 7 L'ARCHIVAGE DE VOS DOCUMENTS
- 8 LES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE, CRU 2005
- 14 LE REFROIDISSEMENT PASSIF COMME STRATÉGIE BIOCLIMATIQUE
- 15 L'ACCESSIBILITÉ EN TROIS CONCEPTS
- 16 LE BÉTON VERT

GRAPHISOFT.
ARCHICAD 8

Faites la paire
pour
ArchiCAD



Groupez-vous
avec
un confrère

Offre spéciale ArchiCAD 8.1 en Duo
CND \$3'850.- HT au lieu de \$5'500.-

par licence y.c. une année d'abonnement à archigate.net
offre valable jusqu' au 30 juillet 2004



ABVENT SA

360, rue Notre Dame Ouest, Suite 402, Montréal QC H2Y, 1T9- Canada

Tél. (514) 842 1050

Fax (514) 842 1055

www.abvent.ca

RESPONSABLE DU BULLETIN
PIERRE LACERTERÉVISION
LIETTE BEAULIEUINFOGRAPHIE
LINDA THERRIAULTDÉPÔT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 700 EXEMPLAIRES

ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACCRUE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

PERSONNEL DE L'ORDRE POSTE/COURRIEL

SECRÉTAIRE AU STATUTAIRE	
LUCIE AUBIN	222 laubin@oaq.com
SYNDIC	
LOUISE BARRETTE	231 lbarrette@oaq.com
ENQUÊTEUR	
CLAUDE BONNIER	232 cbonnier@oaq.com
DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION	
DANIEL CHEVARIE	220 dchevarie@oaq.com
COMPTABILITÉ	
JEAN-CLAUDE DUFOUR	230 jcdufour@oaq.com
SECRÉTAIRE	
JEAN-PIERRE DUMONT	211 jpdumont@oaq.com
REGISTRAIRE	
CAROLE GIARD	251 cgiard@oaq.com
SECRÉTAIRE À L'ADMISSION	
LYNDA GODIN	212 lgodin@oaq.com
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS	
PIERRE LACERTE	223 placerte@oaq.com
RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE	
CLÉMENCE LA ROCHELLE	208 clarochelle@oaq.com
INSPECTEUR	
ALAIN LAFLEUR	224 alafleur@oaq.com
RÉGISSEUR	
JEAN-PIERRE MANFÉ	200
ADJOINTE AUX COMMUNICATIONS	
LISE PELLERIN	233 lpellerin@oaq.com
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE	
NICOLE TREMBLAY	221 ntremblay@oaq.com
RÉCEPTIONNISTE	
HAKIMA ZIDANI	0 hzidani@oaq.com

ESQUISSES EST PUBLIÉ CINQ FOIS L'AN PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1R4

TÉLÉPHONES (514) 937-6168
1 800-599-6168

TÉLÉCOPIEUR (514) 933-0242

COURRIEL INFO@OAQ.COM

TOILE WWW.OAQ.COM



MA CABANE... EN FRANCE !

Il y a trois ans, l'ambassade du Canada, à Paris, a été appelée à promouvoir le savoir-faire canadien. Pour l'élaboration d'un concept de 16 maisons à ossature en bois dans un projet de 110 logements sociaux, la représentation diplomatique a fait appel à Marika Frenette, une architecte québécoise qui pratique à Nantes, dans le nord de la France. Le chantier, qui démarre ce mois-ci à Reims, région de production du champagne, fera honneur au cèdre et à... l'érable, bien évidemment.

C'est en 1989, alors qu'elle terminait sa deuxième année en architecture à l'Université Laval, que Marika Frenette profite d'un programme d'échange entre l'université et l'École d'architecture du Languedoc-Roussillon pour passer un an à Montpellier. Marika s'y trouve un job en architecture de paysage à une époque où le statut de paysagiste n'était pas encore protégé et où le secteur des autoroutes destinait 1 % de ses dépenses au paysagisme.

L'étudiante s'y plaît tant qu'elle y restera deux ans. Elle ne reviendra terminer ses études d'architecture à Québec qu'après avoir travaillé à un concours consacré aux Champs-Élysées, qui vaudra une deuxième place à la firme qui l'engageait.



Mais la piqûre du voyage a fait son œuvre. Deux ans après son retour au bercail, Marika Frenette repart en France. D'abord à Toulouse, où elle veille à la remise en valeur de bâtiments historiques du centre-bourg de petits villages de la région, puis à Nantes, où elle entreprend une maîtrise en aménagement du territoire. Aujourd'hui, à 36 ans, Marika Frenette fait la navette entre la France et le Québec.

Lorsqu'elle est ici, elle met son chapeau de consultante et explique à des entreprises de chez nous les débouchés possibles sur le marché français du bois et sur la façon de travailler de nos cousins architectes. Et quand elle est en France, Marika renseigne les architectes de l'Hexagone sur la façon de faire de leurs collègues du Nouveau Monde. « Les deux approches sont totalement différentes, affirme-t-elle. La pratique de la profession est plus stimulante en Europe, mais l'organisation interne du travail est beaucoup plus pragmatique au Québec. »

Entre deux enjambées au-dessus de l'Atlantique, Marika Frenette planche sur différents projets, comme cette garderie de 700 mètres carrés toute en bois, dans la région de Nantes. Car en Europe, le bois a beau être une denrée rare, les architectes des vieux pays l'utilisent admirablement. S'ils venaient du pays de Marika, ils crieraient très certainement : « Amenez-en d'la pitoune ! »



Matériau renouvelable, **LE BOIS** possède des qualités esthétiques, techniques et économiques indéniables. Dans les Pays de la Loire, en France, l'association interprofessionnelle de la forêt et du bois et l'Union régionale des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'Environnement ont joint leurs efforts et leur expertise. Ils nous présentent une quarantaine d'édifices publics et privés qui témoignent de l'évolution des techniques et des savoir-faire liés à une utilisation optimale de cette matière vivante et bien enracinée chez nous. Deux sites à visiter : www.urcaue.com et www.atlanbois.com

NOMINATION DE MARTIN FISET AU POSTE DE DIRECTEUR DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA SANTÉ PUBLIQUE DE L'UIA

L'Ordre des architectes du Québec est heureux de souligner la nomination de l'architecte Martin Fiset, OAQ, MIRAC, AIA, au poste de directeur du programme de travail sur la santé publique de l'Union internationale des architectes (UIA).

Ce programme de travail a vu le jour en 1957, à l'initiative de l'UIA, de la Fédération internationale des hôpitaux et de l'Organisation mondiale de la Santé. Son but est de promouvoir, parmi ses membres, le partage de savoir-faire et d'expérience en matière de programmation, de planification, de conception, de construction, de fonctionnement et d'entretien d'établissements de santé.

Le groupe, qui compte plus d'une centaine de membres dans le monde, se réunit au moins une fois l'an dans divers pays, habituellement avec d'autres organismes qui s'intéressent aussi au domaine de la santé. La dernière réunion vient tout juste d'avoir lieu à Sao Paulo, au Brésil, du 29 mai au 4 juin 2004. En 2005, le groupe se réunira à Istanbul, en Turquie, au cours du Congrès mondial de l'UIA.

À titre de section membre représentant le Canada au sein de l'UIA, l'IRAC a officiellement soutenu la candidature de M. Fiset et se réjouit de cette nomination importante au sein de la communauté architecturale internationale.

Monsieur Fiset possède une trentaine d'années d'expérience en planification et en conception d'établissements de santé dans le monde. Sa carrière a débuté dans le cabinet Agnew Peckham and Associates, de Toronto. Depuis lors, il a préparé des plans directeurs, des programmes fonctionnels et des concepts architecturaux pour de nombreux établissements de santé, allant de petits hôpitaux communautaires à d'importants hôpitaux universitaires situés en Ontario, en Alberta et à l'étranger, notamment aux États-Unis, en Égypte, en Allemagne, en Arabie saoudite, en Argentine, en Algérie et aux Bahamas.

Monsieur Fiset prononce de multiples conférences sur la planification et la conception d'établissements de santé. Il dirigera d'ailleurs la discussion de la table ronde portant sur les « Nouvelles tendances en architecture canadienne d'établissements de soins de santé », lors du prochain Festival d'architecture de l'IRAC, qui se tiendra dans la ville de Québec.

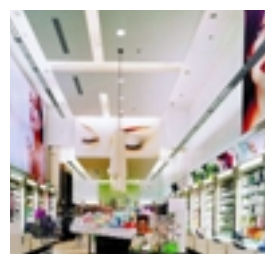
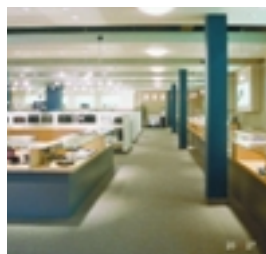
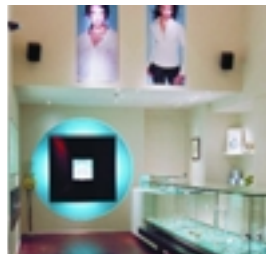
Pour de plus amples renseignements sur le programme de travail de l'UIA, vous pouvez écrire à M. Fiset à l'adresse courriel suivante : fiset.cortez@sympatico.ca

Encore une fois, toutes nos félicitations à notre collègue.

L'expérience Commerce Design

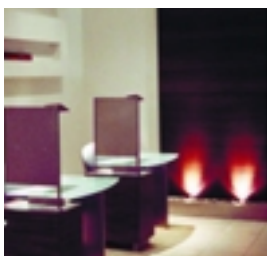
FORT DE SES DIX ANS D'EXISTENCE, COMMERCE DESIGN MONTRÉAL PRÉSENTE LE GUIDE PRATIQUE **COMMERCE ET DESIGN : LES CLÉS DU SUCCÈS** QUI EST DISPONIBLE EN VERSION ÉLECTRONIQUE SUR LES SITES COMMERCEDESIGNMONTREAL.COM, MDERR.GOUV.QC.CA ET DETAILFORMATION.COM. CE DOCUMENT QUI S'ADRESSE À TOUS LES ACTEURS DU DOMAINE DU COMMERCE VISE À LEUR PERMETTRE DE METTRE À PROFIT LES ENSEIGNEMENTS QU'ILS ONT RÉCOLTÉS APRÈS UNE DÉCENNIE DE COMMERCE DESIGN MONTRÉAL.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DES RÉSULTATS DE TOUTES CES ANNÉES D'EXPÉRIENCE.



Montréal

ANNÉE APRÈS ANNÉE, COMMERCE DESIGN MONTRÉAL A ANALYSÉ LES INFORMATIONS COLLIGÉES PAR VOIE DE SONDAGES ET DANS LES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU CONCOURS. C'EST CETTE MINE D'INFORMATION UNIQUE QUI EST RENDUE ACCESSIBLE PARTOUT AU QUÉBEC PAR LA PUBLICATION DU GUIDE. IL S'AGIT D'UNE SYNTHÈSE QUI PERMETTRA AUX DIVERS INTÉRESSÉS DE MIEUX MESURER LE POTENTIEL DU DESIGN DE COMMERCES COMME OUTIL STRATÉGIQUE DE SUCCÈS EN AFFAIRES, DE DYNAMISATION URBAINE ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE.



GARE AUX PPP !

La réingénierie de l'État québécois relance l'idée des partenariats public-privé (PPP) pour la construction et la gestion des infrastructures publiques. Les architectes semblent assez mal informés de la nature de cette nouvelle tendance. À peine 20 % des répondants de notre sondage de novembre dernier ont affirmé savoir ce que c'est.

Pour nos collègues français, inquiets des conséquences d'une généralisation de ce processus, ce fut l'objet d'une importante mobilisation de la profession, l'été dernier. Aussi emprunterons-nous au récent *Livre blanc de l'architecture*¹ une définition qui nous semble valable même dans notre contexte :

« Les PPP consistent, pour une personne publique, à confier à une personne privée le financement, la conception, la réalisation puis l'exploitation ou seulement la gestion et la maintenance de bâtiments utilisés par le service public. »

Nous devons aujourd'hui nous interroger sur l'effet de ces procédures sur la qualité de l'architecture. Les architectes conserveront-ils la possibilité de réfléchir à la portée de leur intervention lorsqu'ils seront à la remorque d'un promoteur dont les intérêts financiers seront prédominants ? Qu'en sera-t-il lorsque le lien entre eux et les maîtres de l'ouvrage ou les utilisateurs se sera atténué au point de se dissoudre ?

Nos collègues ontariens ont poussé la réflexion un peu plus loin. Dans le cadre de la *SuperBuild Corporation* imaginée par le gouvernement précédent pour susciter la participation d'intérêts privés à la mise en œuvre de services publics, trois projets pilotes ont été annoncés au début de 2002. L'OAA s'est aussitôt intéressée à cette nouvelle problématique. Elle s'est tournée du côté du Royaume-Uni, le pays où ce type d'expérience est le plus avancé, pour analyser les résultats de ce mode de mise en œuvre. En octobre 2002, l'OAA a également organisé le *P 3 for Ontario Buildings*, une table ronde sur la question.

La position de nos collègues ontariens est plus nuancée que celle des architectes français. Elle informe des avantages et inconvénients de la méthode. Pour les gouvernements, tout d'abord, il ne doit s'agir ni d'une panacée aux difficultés financières actuelles, ni d'une façon de reporter sur les générations futures le coût des investissements requis aujourd'hui. Quant aux architectes, qui assumeraient des risques d'entrepreneurs dans un consortium, la qualité du design pourrait ne conserver qu'un poids de plus en plus insignifiant, à moins que les critères de sélection s'éloignent de considérations strictement monétaires.

Dans un contexte où l'air du temps s'y prête, il n'est pas étonnant de constater que le Conseil du Trésor du Québec lorgne cette procédure. Les architectes doivent s'y préparer, mieux comprendre les avantages et les limites d'une telle procédure, de même que les risques nouveaux que cela comporte pour la profession et pour l'architecture.

Pierre Beaupré
Président

¹ Le Livre blanc des architectes,

Ordre des architectes, Union des architectes, Syndicat de l'architecture, Paris, février 2004

Le Supplément numéro **2** est arrivé !

Si vous l'avez sous la main depuis assez longtemps, vous savez à quel point le Manuel canadien de pratique de l'architecture est utile. Truffé de renseignements pertinents, il peut tout aussi bien vous aider à administrer votre bureau que vous fournir de l'information sur la pratique de l'architecture dans le cadre des accords de réciprocité.

Parce que le monde et les temps changent, il faut s'assurer que l'information demeure à jour. Voilà pourquoi nous ne saurions trop insister pour vous inciter à vous munir du Supplément numéro 2 qui vient tout juste de paraître. Voici la liste des nouveautés et mises à jour. Pour vous les procurer, il vous suffit de remplir et de nous retourner le bon de commande.

NOUVEAUX DOCUMENTS :

- Index des listes, aide-mémoire et tableaux
- Annexe A, Tenue des dossiers, chapitre 2.1.9, Gestion des risques et responsabilité civile professionnelle
- Aide-mémoire : Coordination des conseils et consultants
- Aide mémoire : Vérification interne des dessins
- Aide mémoire : Éléments liés à la sécurité des occupants à inclure aux dessins
- Aide mémoire : Éléments à inclure aux dessins des petits bâtiments visés par la Partie 9 du CNB
- Aide mémoire : Rôle de l'architecte au regard des essais de sols et de matériaux

DOCUMENTS MIS À JOUR :

- Index des listes, aide-mémoire et tableaux
- Liste : Associations provinciales d'architecture
- Statistiques : Associations provinciales d'architecture
- Tableau 5B : Comparaison des exigences provinciales concernant l'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
- Tableau 5C : Comparaison des exigences provinciales concernant les SOCIÉTÉS (partnerships)
- Pages 3 et 4 du chapitre 2.3.9, Attribution du contrat de construction

Le Manuel canadien de pratique de l'architecture, le Supplément numéro 1 et le Supplément numéro 2 ont été réalisés dans le cadre du Programme national d'aide à la pratique de la profession d'architecte, en collaboration avec les ordres et associations professionnels du Canada et l'Institut royal d'architecture du Canada. Le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes a également contribué financièrement à la réalisation de ce projet.

BON DE COMMANDE – SUPPLÉMENT NUMÉRO 2 OU MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE

IDENTIFICATION

NOM _____

BUREAU _____

ADRESSE _____ VILLE (PROVINCE) _____ CODE POSTAL _____

DOCUMENTS

SUPPLÉMENT NO 2 : 20.00\$ + 3.00 \$ (TPS ET TVQ) - 23.00 \$ * FRANÇAIS ANGLAIS

SUPPLÉMENT NO 1 : 18.00\$ + 2.70 \$ (TPS ET TVQ) - 20.70 \$ **

MANUEL (INCLUANT LES SUPPLÉMENTS NO 1 ET 2) : 170.00\$ + 25.54 \$ (TPS ET TVQ) - 195.54 \$ ***

* AJOUTER 3,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.

** AJOUTER 2,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.

*** AJOUTER 15,00 \$ (TAXES INCLUSES) SI VOUS DÉSIREZ UN ENVOI POSTAL.

PAIEMENT

CHÈQUE MANDAT POSTE VISA MASTER CARD LIBELLÉ AU NOM DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

NUMÉRO DE LA CARTE _____ DATE D'EXPIRATION _____

X _____

SIGNATURE _____ DATE _____

TPS #R107802969 TVQ #1006163269

RETOURNER À

OAQ – MANUEL CANADIEN DE PRATIQUE DE L'ARCHITECTURE, À L'ATTENTION DE LISE PELLERIN 1825, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, MONTRÉAL, H3H 1R4
VEUILLEZ PRÉVOIR UN DÉLAI DE QUATRE À SIX SEMAINES POUR LA LIVRAISON.

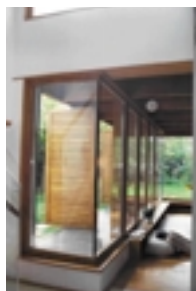
(presque) Une affaire classée !

Vous avez de la difficulté à bien classer vos documents ? Les Archives nationales du Québec, en collaboration avec l'Ordre des architectes du Québec et le Centre canadien d'architecture, développent actuellement un outil qui sera mis à votre disposition dans les prochains mois.

Grâce au nouvel outil que les trois partenaires sont en train de concocter, le repérage et la conservation de vos documents administratifs et d'archives deviendront presque un jeu d'enfant.

Au cours des derniers mois, l'Ordre des architectes du Québec a sollicité la participation des Archives nationales du Québec pour conseiller le milieu québécois de l'architecture dans ses efforts de conservation et de mise en valeur des archives. C'est à la suite de cette demande qu'un groupe de travail a été mis sur pied. La participation du Centre canadien d'architecture, reconnu pour son apport important en matière d'architecture, permettra d'enrichir la réflexion devant conduire à l'élaboration d'outils adaptés aux besoins des bureaux d'architectes.

Le groupe de travail est constitué d'André Bourassa, de l'Ordre des architectes du Québec, de Robert Desaulniers, du Centre canadien d'architecture, de Brigitte Racine et de moi-même, Caroline Sauvageau, des Archives nationales du Québec. D'autres architectes devraient bientôt se joindre au groupe afin de représenter les différents secteurs d'activités du milieu architectural québécois.



ARCHITECTURE, BOIS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN PAYS DE LA LOIRE

Lors de la première rencontre, les membres ont défini le mandat du groupe de travail, soit l'élaboration d'un plan de classification et d'un calendrier de conservation spécialement conçus pour les bureaux d'architectes.

Le plan de classification est une structure logique qui se divise en activités. Il sert à classer tous les documents et à faciliter le repérage des pièces. Ce plan comprend deux parties : les séries de gestion et les séries d'exploitation.

On retrouve les séries de gestion dans toutes les organisations. Pensons à l'administration, à la gestion des ressources financières, des ressources humaines, des biens mobiliers et immobiliers de même qu'aux communications. Quant aux séries d'exploitation, elles sont propres au secteur d'activités de l'organisation, par exemple, les dossiers de projets d'architecture.

De son côté, le calendrier de conservation sert à décrire les documents produits ou reçus par les organisations. Il permet de déterminer les périodes d'utilisation selon les besoins administratifs, légaux et financiers et de préciser les documents qui doivent être conservés de façon permanente en raison de leur valeur historique ou de témoignage.

Prochainement, notre groupe de travail sollicitera certains d'entre vous dans le but de visiter vos bureaux et de recueillir vos commentaires. Ces rencontres sont nécessaires pour adapter les outils à vos besoins. Nous vous incitons à suivre de près les travaux en cours.

Caroline Sauvageau, archiviste
Archives nationales du Québec

AERMQ

Association des entrepreneurs en
revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !

**PROGRAMME DE
CERTIFICATION DE CONFORMITÉ**

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca
ou visitez www.aermq.qc.ca

Prix d'excellence en architecture

Le programme des Prix d'excellence en architecture se transforme en un événement public majeur. Il se compose désormais d'une série d'activités culturelles et promotionnelles dont le point culminant sera, en 2005, l'attribution des prix et des mentions.

Le programme des Prix d'excellence en architecture maintient l'orientation qu'il s'est donnée en 2003. Au-delà des plaques et des trophées qui seront offerts, l'édition 2005 présentera des activités culturelles et promotionnelles soutenues visant à mettre en valeur le travail des architectes québécois auprès des donneurs d'ouvrage et des consommateurs, tout en élevant le niveau de connaissances et le sens critique de ces derniers en matière d'architecture.

La programmation prévoit une plus grande implication de la part des architectes participants, de leurs clients, du public et des partenaires associés pour augmenter la portée et les retombées de l'événement. À ce sujet, mentionnons des partenaires qui, avec enthousiasme, ont d'ores et déjà confirmé leur participation : **Meloche Monnex, Financière Manuvie, Honeywell Nylon Canada/Zeftron, Soprema** ainsi que, à titre de médias associés, le quotidien **Le Devoir** et la revue d'architecture **ARQ**.

LES FAITS SAILLANTS

- Ajout d'une étape de sélection et de promotion des projets finalistes en nomination pour un prix d'excellence en architecture ou pour une mention en développement durable ou en accessibilité universelle.
- Présentation de conférences sur l'architecture portant sur les projets finalistes.
- Établissement d'un vote populaire sur oaq.com et d'un prix du public parmi les finalistes en lice.
- Instauration officielle du Choix des enfants – qui demande la collaboration d'élèves de 2^e cycle du primaire – à titre de programme éducatif visant à sensibiliser les jeunes à l'architecture.
- La soirée de remise des prix est remplacée par un événement de presse suivi de festivités qui se tiendront chez les lauréats (lieux primés ou firmes d'architectes lauréates).

En mars dernier, cinq membres du bureau de l'Ordre des architectes se sont impliqués au sein du groupe de travail œuvrant au succès du programme des Prix d'excellence en architecture 2004-2005. Il s'agit des architectes **Pierre Corriveau** (Montréal), **Normand Pratte** (Montréal), **Carole Scheffer** (Montréal), **Guy Leclerc** (Abitibi-Témiscamingue) et **Rémi Morency** (Québec). À cette équipe s'ajoutent messieurs **Daniel Chevarie**, directeur de l'administration, **Pierre Lacerte**, responsable des communications à l'Ordre, et moi-même, **Sylvie Champeau**, à titre de consultante externe, chargée de projet pour l'organisation et la coordination des Prix d'excellence en architecture.

D'ici la fin de l'été, les efforts des membres de l'équipe porteront principalement sur la recherche de partenaires financiers et de collaborateurs. L'objectif : 130 000 dollars. L'atteinte de cet objectif est essentielle à la réalisation de tous les éléments qui composent cette ambitieuse 23^e édition des Prix d'excellence. Aussi l'Ordre des architectes sollicite-t-il la participation de tous ses membres pour lui soumettre le nom d'entreprises ou de personnes qui pourraient être intéressées à s'associer en tant que partenaires du programme et ainsi bénéficier d'une importante visibilité promotionnelle. Vos références peuvent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : scpgr@sympatico.ca.

Selon le cas, nous pourrions établir une stratégie adaptée au profil du partenaire référé et, à votre convenance, collaborer à l'envoi du programme des partenaires 2004-2005 ainsi qu'aux rencontres et suivis subséquents.

TOUTE L'ANNÉE POUR SOUMETTRE VOS CANDIDATURES !

Tous les architectes membres de l'Ordre sont invités à participer. Les projets, réalisés au Québec ou ailleurs dans le monde, peuvent être soumis dès à présent (pourquoi attendre à la dernière minute ?). Ils doivent avoir été parachevés au cours des années 2003 ou 2004 et leur candidature ne doit jamais avoir été soumise au concours antérieurement. Les frais d'inscription sont de 75 dollars par projet soumis. La date limite d'inscription est le **7 janvier 2005, à 17 h**.

La sélection des projets étant en grande partie basée sur le matériel visuel présenté, les photographies soumises devront permettre aux membres du jury de bien comprendre le projet et d'en apprécier les qualités. Il est donc fortement recommandé d'utiliser les services d'un photographe professionnel. Un maximum de dix photographies en couleurs vous seront demandées. Vous devrez aussi vous assurer que les photos et les plans déposés puissent être publiés, comme l'exige la participation à ce programme. L'accord du client sera également requis.

Vous trouverez le formulaire d'inscription et les règles de participation sur le site oaq.com.

LES JURYS

Un premier jury composé de cinq personnes sera responsable de la sélection des finalistes et lauréats dans les catégories 1 à 10 (voir la liste des catégories). Deux autres jurys distincts, composés de trois personnes spécialisées en accessibilité universelle et en développement durable, sélectionneront les finalistes et lauréats dans les catégories 11 et 12. Les trois jurys seront composés majoritairement d'architectes. Ils vous seront présentés dans une édition ultérieure d'*Esquisses*.

SÉLECTION, ANNONCE ET PROMOTION DES FINALISTES ET LAURÉATS

Les trois jurys se réuniront dans les semaines qui suivront le dépôt des candidatures, en février 2005, pour sélectionner un maximum de trois projets finalistes, puis un lauréat dans chacune des catégories. Les architectes et clients finalistes seront avisés par écrit de leur mise en nomination au cours du même mois. Celle-ci sera également annoncée publiquement par voie de communiqué de presse.

Ainsi, plusieurs réalisations architecturales, en lice pour l'obtention d'un prix ou d'une mention, seront dès lors promues auprès du public et feront l'objet de conférences qui seront présentées à Montréal et à Québec. L'information sur la tenue de ces conférences sur l'architecture sera diffusée dans les médias ainsi que par l'Ordre des architectes du Québec et ses partenaires.

Durant toute la période de promotion des finalistes, un élément de signalisation visuelle (bannière ou autre) sera placé devant les projets en nomination afin de les identifier comme tels.

VOTE POPULAIRE ET PRIX DU PUBLIC

Du 1^{er} avril au 31 juillet 2005, un formulaire de vote électronique intégré au site oaq.com permettra aux internautes de partout dans le monde de voter pour le projet qu'ils favorisent parmi les finalistes en lice. Les projets seront présentés à l'aide d'images, de dessins et de textes descriptifs de manière à ce que les visiteurs puissent faire un choix éclairé. Le décompte des votes électroniques permettra de déterminer le prix du public 2005.

LE CHOIX DES ENFANTS



L'Ordre des architectes instaure officiellement le Choix des enfants en s'alliant à l'école primaire Nouvelle Querbes et à ses élèves de 2^e cycle : des ateliers et des projets de sensibilisation à l'architecture liés aux Prix d'excellence seront intégrés au programme d'activités habituelles. Dans le cadre de cette initiative, les jeunes bénéficieront, entre autres, d'une présentation interactive des projets finalistes et ils seront invités avec leurs parents aux conférences sur l'architecture. Les enfants pourront également visiter quelques projets primés de même que des firmes lauréates des Prix d'excellence en architecture 2003. Ces enfants

seront de plus conviés à participer à un concours de dessin organisé par la revue d'architecture ARQ et le bulletin *Esquisses*. Enfin, pour déterminer le récipiendaire du Choix des enfants 2005, les élèves devront obtenir le consensus de la classe.

CATÉGORIES

Les candidats au programme des Prix d'excellence en architecture 2005 peuvent concourir dans 10 grandes catégories de **prix d'excellence** et dans deux catégories de **mentions** spécifiques (développement durable et accessibilité universelle). Certaines catégories de prix ont été subdivisées, les projets étant classés dans l'une ou l'autre des sous-catégories selon leur coût ou le type de bâtiments. Il est possible qu'un projet soit admissible et mis en nomination dans plus d'une catégorie, mais les jurys sélectionneront un seul lauréat par catégorie ou, s'il y a lieu, par sous-catégorie.

Le concours est ouvert à tous les projets d'architecture et vise tant la construction neuve que la rénovation.

PRÉSENTATION DES CATÉGORIES D'INSCRIPTION :

- 1 .A PROJETS INSTITUTIONNELS DE 2 000 000 \$ ET PLUS
.B PROJETS INSTITUTIONNELS DE 2 000 000 \$ ET MOINS
EXEMPLES : ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, JUSTICE, ÉDUCATION, CULTE
- 2 .A PROJETS CULTURELS DE 2 000 000 \$ ET PLUS
.B PROJETS CULTURELS DE 2 000 000 \$ ET MOINS
EXEMPLES : THÉÂTRES, BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES
- 3 .A PROJETS INDUSTRIELS DE 2 000 000 \$ ET PLUS
.B PROJETS INDUSTRIELS DE 2 000 000 \$ ET MOINS
EXEMPLES : USINES, CENTRES DE RECHERCHE, LABORATOIRES, ENTREPÔTS, ET AUTRES ÉDIFICES DE TYPE UTILITAIRE
- 4 .A PROJETS D'ARCHITECTURE COMMERCIALE DE 2 000 000 \$ ET PLUS
.B PROJETS D'ARCHITECTURE COMMERCIALE DE 2 000 000 \$ ET MOINS
EXEMPLES : ÉDIFICES À BUREAUX, MAGASINS, CENTRES COMMERCIAUX
- 5 PROJETS D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
- 6 PROJETS RÉSIDENTIELS
.A DE TYPE « UNIFAMILIAL » (INCLUANT DUPLEX ET TRIPLEX)
.B DE TYPE « ENSEMBLE D'HABITATIONS » (INCLUANT LES PAVILLONS D'HÉBERGEMENT, HÔTELS, MONASTÈRES, HABITATIONS EN COPROPRIÉTÉ, RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS)
- 7 PROJETS DE DESIGN URBAIN
- 8 PROJETS DE RECYCLAGE ET RECONVERSION ARCHITECTURALE
- 9 PROJETS DE CONSERVATION ET RESTAURATION PATRIMONIALE
- 10 PROJETS D'ARCHITECTURE, TOUS TYPES CONFONDUS, DONT LE COÛT TOTAL DES TRAVAUX EST DE 150 000 \$ OU MOINS (PRIX MARCEL-PARIZEAU)
- II (MENTION)
PROJETS DÉVELOPPÉS EN APPLIQUANT DES MESURES FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES LIEUX
- 12 (MENTION)
PROJETS DÉVELOPPÉS EN APPLIQUANT DES MESURES FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les membres du jury seront invités à juger et à sélectionner les projets en fonction des critères suivants :

- respect du programme et des contraintes imposées par le client ;
- respect du contexte environnant ;
- qualité du concept architectural ;
- cohérence formelle ;
- qualité des détails et soin apporté à l'exécution ;
- réponse des architectes face à la question du développement durable ;
- réponse des architectes face à la question de l'accessibilité universelle ;
- fonctionnalité du projet.

CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE 2004-2005

DATES IMPORTANTES

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
7 JANVIER 2005 DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LA CANDIDATURE D'UN PROJET	FÉVRIER 2005 DÉLIBÉRATION DES JURYS ET ANNONCE DES FINALISTES										
	FÉVRIER-MARS 2005 ANNONCE DE LA CONFÉRENCE SUR L'ARCHITECTURE ET PRÉSENTATION DES FINALISTES		AVRIL 2005 TENUE DE LA CONFÉRENCE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC								
			AVRIL À JUILLET 2005 PÉRIODE DE VOTE EN LIGNE SUR OAQ.COM				AOÛT 2005 ÉVÈNEMENT DE PRESSE (ANNONCE DES PRIX D'EXCELLENCE, DES MENTIONS, DU PRIX DU PUBLIC ET DU CHOIX DES ENFANTS)		OCTOBRE 2005 FESTIVITÉS ORGANISÉES CHEZ LES LAURÉATS		
							AOÛT À DÉCEMBRE 2005 DIFFUSION DE LA BROCHURE PROMOTIONNELLE				



Sylvie Champeau
chargée de projet pour les Prix d'excellence en architecture

RETOUR VERS LE FUTUR

Les nouvelles technologies permettent de pousser la simulation à un niveau qui était hier impensable. On peut maintenant créer un lien entre l'imaginaire et l'informatique pour visualiser un concept, puis l'améliorer.

Ces dernières années, on a assisté à une sensibilisation à la dimension écologique, au développement durable et à la haute qualité environnementale des espaces architecturaux. Cette sensibilisation provient autant des dirigeants que des architectes, des designers, des ingénieurs et des urbanistes. Or, vu l'importance de la maîtrise des ambiances physiques dans la phase conceptuelle d'un projet architectural, plusieurs professionnels ont inclus celle-ci dans leurs gabarits de travail.

Cette tendance semble se confirmer avec la demande à la hausse d'expertises professionnelles et de services spécialisés en simulation. La technologie joue alors le rôle d'intermédiaire entre l'architecture et les ambiances physiques.

L'informatique a fait une entrée très marquée dans les bureaux d'architectes ainsi que dans le milieu académique de l'architecture. À l'intérieur des firmes, l'utilisation des logiciels d'architecture était jusqu'à récemment en majorité orientée DAO (dessin assisté par ordinateur). Dans le milieu académique, par contre, la question de la CAO (conception assistée par ordinateur) est de plus en plus débattue.

Beaucoup de recherches ont été effectuées en matière de développement du design directement sur informatique, sur l'efficacité de la représentation virtuelle, sur l'informatique comme support d'aide à l'élaboration du design, sur l'importance de la visualisation réaliste, sur l'intégration des facteurs qui influencent l'architecture et même sur l'utilisation de l'informatique comme déclencheur de formes conceptuelles.

Pour faire de la conception en fonction des ambiances physiques, il est impératif de se servir des recherches en CAO et d'intégrer les ambiances physiques dans les outils universels. Un logiciel de conception architecturale performant et sérieux doit posséder tous les outils nécessaires à la conception et être en parfaite harmonie avec la réglementation entourant l'architecture : les codes, l'estimation des coûts, les analyses thermiques, les analyses acoustiques, l'éclairage naturel et artificiel, les données bioclimatiques, etc. Sinon, la technologie est condamnée à rester un simple outil de transfert et de numérisation d'idées !

On doit se rendre à l'évidence : la simulation permet de faire aujourd'hui ce qui était hier impossible, c'est-à-dire, créer un lien entre l'imaginaire et l'informatique pour visualiser le concept et ensuite l'améliorer. Il ne s'agit plus d'imaginer l'ensemble du concept AVANT de lui faire prendre forme en visualisation dans un deuxième temps, car cela s'appelle tout simplement de la numérisation. Le but est plutôt d'avoir recours à des outils plus puissants que les capacités de l'imagination, de les appliquer sur l'imaginaire, de démontrer les résultats, d'en faire les analyses, de proposer des solutions et de faire un aller-retour entre l'imaginaire et le réel. Il doit y avoir une interaction entre l'humain et la machine.

Dans cette perspective, la conception sera un exercice différent de celui que nous connaissons. C'est à la fois un retour dans le passé et un voyage dans le futur. Un retour vers la conception *in situ*, qui a précédé la venue des plans architecturaux. Tout cela se fera dans un monde virtuel quasi existant. Tout sera visible avec les yeux, entendu par les oreilles, senti grâce au toucher d'une manière réelle ou représentative.

Omar Bakar, B. Arch., M. Arch. simulation des ambiances physiques (en cours)
Chargé de projet à Graph Architecture

ARCHITECTURE, BOIS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN PAYS DE LA LOIRE



LA PROFESSION D'ARCHITECTE « DÉCHIFFRÉE »

L'Ordre des architectes est souvent appelé à décrire la profession d'architecte auprès du public. Qu'il s'agisse des caractéristiques démographiques ou professionnelles ou des revenus d'emploi, les professions du design demeurent souvent méconnues et l'architecte ne fait pas exception.

Dans l'édition *Statistiques en bref* de février 2004, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec publiait des statistiques sur les travailleurs du design au Québec (disponible à l'adresse : <http://www.stat.gouv.qc.ca>). L'analyse porte sur neuf groupes de professionnels, dont les architectes, rattachés au domaine du design. La compilation des résultats a été réalisée à partir des données de Statistique Canada provenant des recensements de 2001, de 1996 et de 1991.

En comparant les données de Recensement Canada avec celles de l'Ordre des architectes, on remarque des écarts parfois significatifs. Les données du recensement concernant les professions doivent être interprétées comme ayant une « valeur indicative » seulement, bien que dans plusieurs cas, elles constituent une estimation fiable de la réalité qu'elles décrivent. Les données de l'Ordre peuvent être interprétées comme ayant une « valeur officielle ». On peut donc assumer que les données de l'Ordre ont préséance sur celles exprimées par les répondants lors des recensements. Sans minimiser la valeur des chiffres exprimés, il faut relativiser certaines données et nuancer les conclusions tirées.

Du point de vue de l'évolution de l'effectif, l'étude de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec révèle que la population des architectes n'a crû que de 2,4 % au cours de la période 1991-2001. Or, selon les données de l'Ordre des architectes du Québec, l'augmentation serait plutôt de 9,5 % pour la même période. Il est préoccupant de constater que même en retenant les chiffres de l'Ordre, le recensement de 2001 indique une augmentation du nombre d'architectes de 59,3 % à l'échelle nationale (excluant le Québec), soit environ six fois plus qu'au Québec !

En matière de pratique illégale, on constate que, lors du recensement de 2001, 580 individus ont prétendu être architectes alors qu'ils n'apparaissent pas au Tableau de l'Ordre.

Selon l'étude de l'Observatoire et le recensement de 2001 de Statistique Canada, les architectes forment le groupe professionnel comptant la plus grande proportion d'hommes (75 %). Cette proportion est fidèle aux données de l'Ordre. Toutefois, en examinant les chiffres de plus près, on remarque que la profession se féminise. Parmi le groupe d'architectes âgés de 30 à 34 ans, on retrouve 0,7 % plus de femmes que d'hommes en 2003. Cette tendance se maintient chez les architectes plus jeunes et chez les stagiaires avec des proportions à peu près égales d'hommes et de femmes.

À en juger par l'ensemble des professions du design, la maturité caractérise les architectes. L'âge moyen des architectes est de 50 ans. Les doyens de la profession ont été admis en 1936 et sont âgés de 94 ans tandis que les novices nouvellement admis ont 28 ans. Parmi les groupes professionnels comptant le moins de jeunes, on retrouve les architectes avec une proportion de 7 % d'individus qui ont moins de 35 ans comparativement à 47,2 % pour le même groupe d'âge dans l'ensemble des professions du design. L'expérience moyenne des architectes, comptée en nombre d'années d'appartenance à l'Ordre, est de 20 ans. Fait important à noter, le nombre d'admissions connaît une tendance à la baisse depuis une dizaine d'années. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation, dont la durée, le coût des études et le nombre d'exams.

(suite en page 12)

Quant à la région de résidence, on remarque un phénomène intéressant. Tandis que la région métropolitaine de Montréal abrite 66 % des architectes du Québec, elle ne compte que 50 % des techniciens en architecture. Ces derniers sont particulièrement présents en région, puisque 31 % d'entre eux y résident contre seulement 18 % des architectes. Cela donne à penser que les régions constituent un terrain plus fertile en emploi pour les techniciens en architecture que pour les architectes.

Du point de vue du statut d'emploi, la proportion de travailleurs autonomes est particulièrement élevée dans le cas des architectes (42 %). On remarque que les architectes sont fortement concentrés dans les services professionnels, scientifiques et techniques, vraisemblablement dans des bureaux d'architecture. Le nombre d'architectes par bureau varie de 1 à 80, toutes catégories confondues. Fait intéressant à signaler, on dénombre près de 1 400 bureaux où travaillent des architectes. Près de 95 % des bureaux comptent trois architectes ou moins. Les employeurs d'architectes les plus importants sont des organismes publics ou parapublics. Les plus gros bureaux d'architectes ont entre 20 et 30 architectes à leur emploi.

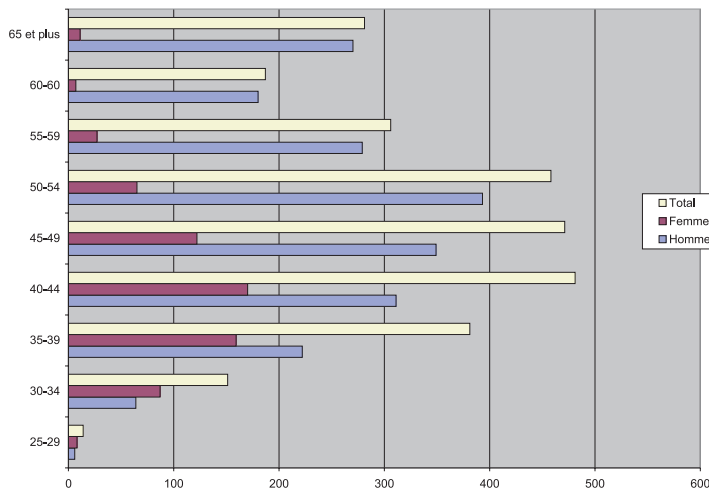
Le revenu moyen d'emploi des travailleurs du design au Québec était de 29 808 dollars, en 2000. À titre comparatif, le revenu moyen d'emploi pour toutes les catégories professionnelles au Québec était de 29 755 dollars, en 2000. Les architectes gagneraient en moyenne 44 111 dollars. Dans la région métropolitaine de Montréal, on parle de 45 826 dollars versus 42 474 dollars dans la région métropolitaine de Québec.

Lorsqu'on compare les professions entre elles, on constate que les salariés gagnent plus que les travailleurs autonomes. Le cas des architectes fait cependant exception. Les architectes autonomes à temps plein gagnent en moyenne 10 849 dollars de plus que les architectes salariés, soit 57 902 dollars pour les autonomes contre 47 053 dollars pour les salariés. Le revenu moyen des architectes à temps plein serait de 51 128 dollars tandis que celui des architectes à temps partiel serait de 33 110 dollars. Ces données résument la profession dans ses grandes lignes.

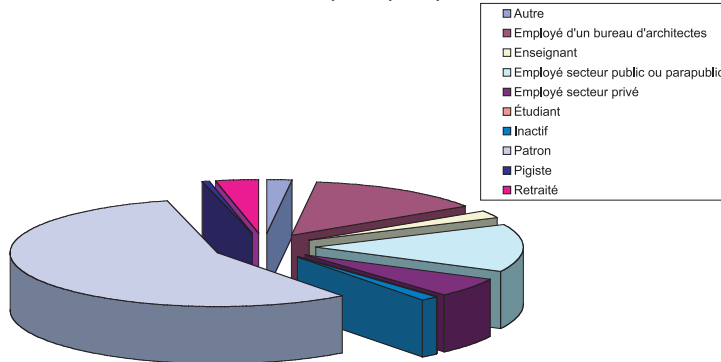
Plusieurs facettes de la profession mériteraient d'être explorées davantage. Pensons à l'évolution de l'effectif, les secteurs d'activités, la qualité de service, la multidisciplinarité des bureaux, les emplois d'avenir et l'exercice de la profession hors Québec. À quoi ressemblera la profession dans cinq ans ? Dans 10 ans ? Quel sera l'impact des changements affectant le système professionnel sur la profession d'architecte ? L'Ordre doit demeurer vigilant quant à l'exercice de la profession et continuer à recueillir des données sur la pratique pour mieux faire connaître la profession, mieux l'orienter et ainsi mieux assurer la relève.

Alain Lafleur
Inspecteur

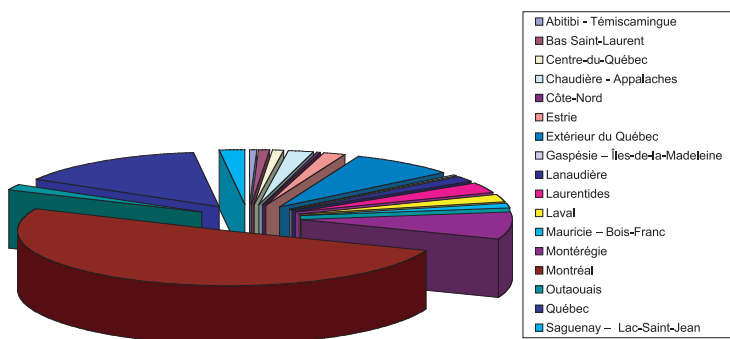
Répartition par groupes d'âges



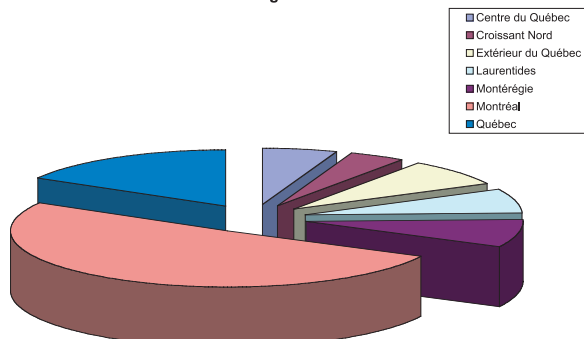
Occupation principale



Région administrative



Région électorale



ARCHITECTURE, BOIS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN PAYS DE LA LOIRE



Le coaching, une méthode de formation gagnante ?

Dans *Esquisses* de novembre-janvier 2004, nous avons traité du défi que constitue la formation. Comme promis, nous parlons maintenant du *coaching*. Qu'est-ce que c'est ? Qui doit utiliser cette méthode ? Dans quelles circonstances ? Quels en sont les bénéfices ?

Le *coaching* est une méthode de formation de plus en plus populaire dans les entreprises. Elle s'exprime dans le cadre d'une relation établie entre le gestionnaire et son équipe de professionnels, entre collègues et, finalement, entre l'employeur et l'employé. Son but : améliorer le rendement. Cette approche permet à l'employé de faire des apprentissages à partir des expériences professionnelles de son *coach*.

Par exemple, lorsqu'une firme d'architecture embauche un nouvel architecte, il serait souhaitable que son supérieur (ou un collègue désigné) puisse agir à titre de *coach* afin d'orienter le nouvel employé et lui permettre de connaître rapidement ses responsabilités et l'organisation. La définition d'objectifs précis et la supervision des tâches les plus complexes sont autant de moyens de rendre la personne rapidement autonome. Une rétroaction, des commentaires ou une critique constructive permettra au nouveau venu de renforcer le processus d'apprentissage. Le *coaching* s'avère très utile pour former de nouveaux employés, de nouveaux gestionnaires ou pour mettre à niveau les compétences des employés déjà en place.

Lorsque la direction décide d'utiliser cette approche, elle doit s'assurer que les assises de cette démarche de formation sont teintées des valeurs de l'entreprise. Elle doit voir à ce que les gestionnaires ou les personnes désignées soient ouverts à une telle approche, à ce qu'ils soient formés et, finalement, à ce que cette responsabilité ne devienne pas un trop gros fardeau qui s'ajoute aux nombreuses tâches dont ils doivent déjà s'acquitter.

En plus d'une expérience reconnue, la personne désignée pour le *coaching* doit posséder certaines habiletés essentielles à la réussite et au développement du savoir-faire de celui qu'elle doit guider. Il lui faut des talents de communicateur, être sensible à la coopération, être capable de soutien individuel et de rétroaction, en plus de faire preuve de respect pour l'autre. Bien sûr, si on désire un gain de productivité à court terme, il faut que le *coaching* reste une priorité pendant un certain temps.

Au bout du compte, cette méthode apporte des bénéfices. En premier lieu, elle favorise un transfert rapide de la pratique en milieu de travail. Cette approche maintient les acquis puisqu'elle est étroitement liée à l'évaluation de la performance. Le *coaching* est fait sur mesure pour chaque individu et permet une mise en pratique immédiate. Il favorise le travail d'équipe et la communication. Par contre, cette méthode peut être contraignante pour certains puisqu'elle nécessite du temps de préparation et un suivi. De la formation existe pour les gestionnaires qui désirent approfondir leur connaissance du *coaching*. On peut également consulter le site Web du Gouvernement du Canada à l'adresse suivante : http://coaching.gc.ca/practices/coaching_for_initiative_f.asp.

Pour conclure, voici quelques références sur le sujet :

- Malarewicz, J.-Antoine. « Réussir un coaching grâce à l'approche systémique », 2003.
- St-Onge, S., M. Audet et al. « Relever les défis de la gestion des ressources humaines », 1999.
- Foucher, R. « Quels changements à la formation en entreprise peuvent répondre aux nouvelles exigences de l'environnement ? », *Gestion*, vol. 22, no 3, p. 43-48, 1997.
- Marc, E., J. Garcia-Locqueneux et J.-Y., Arrivé. « Guide des méthodes et pratiques en formation », Paris, Les Éditions RETZ, p. 246-300, p. 418-428, 1995.

Clémence LaRochelle, CRHA
Responsable de la formation continue



Le programme de formation continue 2004-2005

C'est avec fierté que l'Ordre des architectes du Québec présentera, en août prochain, son plus récent programme de formation continue.

Grâce à ce nouveau programme, l'Ordre exprime sa volonté de participer concrètement au développement professionnel et à la réussite de tous ses membres. Ce programme est la pierre angulaire de l'accomplissement de la mission de l'Ordre : assurer la protection du public. Sa réalisation résulte de l'effort soutenu du Comité de formation continue, de la démarche de planification et de développement, mais aussi des suggestions et commentaires que vous nous avez fait parvenir.

Ce répertoire comprendra plus d'une vingtaine d'activités de formation qui prendront la forme de cours, d'ateliers, de séminaires et de conférences. Le contenu de chaque activité de formation a été évalué, et la qualité et la compétence des formateurs sont au cœur des priorités du comité de formation et de sa responsable. Tout a été conçu pour faciliter votre démarche de perfectionnement. À preuve, les activités ne se tiendront pas seulement à Montréal et à Québec, mais également en région !

Je profite de l'occasion pour vous inviter à continuer d'exprimer vos besoins en matière de formation. Ils nous permettent de poursuivre la démarche amorcée, celle de participer à votre réussite.

Clémence LaRochelle, CRHA
Responsable de la formation continue

Le refroidissement passif comme stratégie bioclimatique

Dans notre contexte nordique dominé par une grande demande de chauffage, le refroidissement passif s'avère une importante stratégie bioclimatique. Dans les bâtiments à haut gain interne de chaleur, tels les bâtiments administratifs et institutionnels, la température d'équilibre thermique, c'est-à-dire la température extérieure à laquelle s'équilibrent les gains thermiques et les pertes thermiques pour une température de confort donnée, se situe aux environs de -8°C . Au-delà de cette température, au moment des plus importants gains internes, ces bâtiments passent souvent en mode de refroidissement.

En période estivale, les bâtiments non résidentiels constituent donc d'importants consommateurs d'énergie. À cela s'ajoute l'effet pervers de la climatisation quasi généralisée des espaces de travail et des transports. Si bien qu'à chaque saison estivale, l'installation d'appareils de refroidissement dans le secteur résidentiel devient incontournable.

Bien que les systèmes de refroidissement mécanique possèdent des coefficients de performance (CP) près de trois fois supérieurs à ceux des systèmes de chauffage, la consommation d'énergie pour fin de refroidissement au Québec demeure étonnante compte tenu de la clémence de notre climat. Théoriquement, seules deux semaines dans l'année affichent des températures et des taux d'humidité relative assez élevés pour compromettre le recours à de simples stratégies de refroidissement passif.

Tout comme dans le cas des stratégies de chauffage solaire passif (voir *Esquisses*, novembre-janvier 2004), quatre conditions sont essentielles à toute stratégie de refroidissement passif. Il faut protéger le bâtiment du rayonnement solaire, minimiser les gains internes, dissiper les surchauffes et refroidir les locaux.

PROTECTION CONTRE LE RAYONNEMENT SOLAIRE

Cette condition est relativement facile à remplir en raison de la très grande isolation de nos bâtiments. De plus, si le bâtiment est déjà implanté dans l'axe est-ouest pour optimiser le captage du rayonnement solaire sud en hiver, cette orientation permettra aussi de minimiser les gains solaires au droit des parois opaques est et ouest. La toiture constitue une importante surface à protéger en raison de la hauteur solaire estivale. L'accroissement de l'isolation, la ventilation de l'entre toit et la spécification de surfaces réfléchissantes réduisent les risques de surchauffe.

Néanmoins, les ouvertures demeurent les plus importants éléments à protéger afin de réduire les gains solaires directs. Avant même de considérer l'installation de dispositifs d'occultation architecturaux, le concepteur devrait optimiser les écrans naturels et paysagers. En plus de protéger le bâtiment, des éléments végétaux bien localisés peuvent créer de véritables réservoirs d'air frais pour le refroidissement ultérieur du bâtiment. Un simple masque d'ombrage permettra de cerner rapidement les surfaces du bâtiment non protégées et de concevoir, le cas échéant, des dispositifs d'occultation architecturaux adaptés. Un prochain article expliquera les propriétés physiques de ces dispositifs.

MINIMISER LES GAINS INTERNES

Les occupants, les équipements et les appareils d'éclairage artificiel constituent les principales sources de gains internes de chaleur du bâtiment. Pour minimiser les gains internes causés par l'éclairage artificiel, l'architecte doit miser sur l'optimisation de l'éclairage naturel (voir *Esquisses*, septembre-octobre 2003). C'est ici que réside le principal défi du concepteur car, en soi, l'éclairage naturel et le refroidissement passif sont incompatibles. Certains éléments architecturaux, tels que les tablettes réfléchissantes, permettent à la fois de bloquer le rayonnement solaire direct et de réfléchir la composante visible du spectre solaire qui contribuera à l'éclairage naturel des espaces.

DISSIPER LES SURCHAUFFES

Lorsque subsiste une surchauffe, en dépit des dispositifs de protection des gains solaires et de minimisation des gains internes, le concepteur doit dissiper l'excès de chaleur interne du bâtiment. Cette opération peut être réalisée grâce à la ventilation naturelle transversale ou grâce à un effet de cheminée. Afin d'optimiser la ventilation naturelle transversale, le concepteur verra à profiter de la pression statique du vent sur les façades, positive au vent et négative sous le vent, et de la canalisation des flux d'air par l'aménagement du site et l'implantation du bâtiment. En absence de vent, la ventilation par effet de cheminée constitue une importante stratégie de dissipation de chaleur, mais son efficacité est fonction de la différence de hauteur de température entre le haut et le bas de la cheminée, la température extérieure devant être inférieure à la température de l'espace à ventiler. Certaines cheminées sont ainsi chauffées passivement par le rayonnement solaire afin d'augmenter ce différentiel de température en période estivale. Le bâtiment du British Research Establishment (BRE) en est un très bel exemple.

REFROIDIR

Finalement, on doit s'assurer de remplacer l'air ambiant évacué par de l'air frais. Une ventilation nocturne permet en outre de déstocker la chaleur emmagasinée le jour dans la structure ou la masse thermique exposée du bâtiment. À noter que la masse thermique déployée dans le bâtiment pour des fins de chauffage solaire passif est entièrement compatible avec les besoins de refroidissement passif. Le refroidissement de l'air neuf peut aussi être réalisé grâce à des dispositifs naturels, tels des plans d'eau, des fontaines, de la végétation et des conduites d'amenées d'air enterrées. Plusieurs études récentes confirment la performance de ces dernières dans des climats marqués par de très importants différentiels de température saisonniers.

Nous avons présenté avec ce dernier feuillet les principales stratégies bioclimatiques adaptées à notre climat nordique, soit le chauffage solaire passif, le refroidissement passif et l'éclairage naturel. Dans les feuillets suivants, nous expliquerons leur applicabilité dans les contextes des bâtiments résidentiels et non résidentiels québécois et aborderons des dispositifs spécifiques de contrôle de l'environnement tels les brise-soleil.

André Potvin, March, Ph.D., MOAQ

Claude MH Demers, MArch, Ph.D. Arch, MOAQ

Marie-Claude Dubois, MArch, Ph.D. Ing.

GRAP (Groupe de recherche en ambiances physiques)
École d'architecture, Université Laval

L'accessibilité en trois concepts

Dans la conception et la construction de lieux publics et privés, trois concepts-clés sont employés : l'adaptation, l'accessibilité selon le Code et l'accessibilité universelle. Nous vous en présentons les tenants et les aboutissants.

Notre société tend de plus en plus vers *l'accessibilité universelle*, un phénomène qui ne se limite pas au Québec. Il s'agit en fait d'une tendance mondiale incontournable, qui a sa place dans le développement durable. En anglais, on parle de *universal design* ou de *barrier-free design*. L'expression *accessibilité universelle* est employée par un nombre croissant d'organismes tels que l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et le Comité de suivi au Sommet de Montréal. C'est une notion pertinente dans les domaines du logement social ainsi que de l'accessibilité architecturale.

L'ADAPTATION : UN BRICOLAGE TARDIF

L'*adaptation* est le fait d'augmenter l'accessibilité dans un environnement existant pour répondre aux besoins spécifiques d'un individu ayant des limitations fonctionnelles, des incapacités ou des pertes de mobilité. Chaque cas fait l'objet d'ajustements particuliers, et ceux-ci varient selon le type, la gravité et la fréquence des limitations fonctionnelles.

Le niveau d'adaptation varie selon les caractéristiques d'accessibilité existantes car, plus les environnements sont accessibles, moins les adaptations requises sont nombreuses et moins elles sont coûteuses. Dans un environnement de conception traditionnelle, l'adaptation implique souvent un réaménagement des espaces, tandis que dans un environnement universellement accessible, l'adaptation consiste principalement à installer des équipements spécialisés. Toute adaptation est entreprise en fonction des contraintes importantes existantes pouvant limiter l'autonomie et le fonctionnement d'un individu.

Il est parfois nécessaire d'adapter un environnement de conception traditionnelle aux besoins d'un individu ayant des limitations fonctionnelles. Par exemple, l'auditorium d'une école construite il y a une vingtaine d'années, n'ayant pas le système d'amplification maintenant requis par le Code de construction du Québec, doit être adapté pour permettre à un étudiant sourd de comprendre et de participer aux activités qui s'y déroulent.

L'ACCESSIBILITÉ SELON LE CODE : UNE BASE FONDAMENTALE

L'*accessibilité selon le Code* correspond à l'ensemble des exigences de conception sans obstacles prescrites par la réglementation de construction (Code de construction du Québec). Un environnement accessible offre généralement un parcours désigné pour les personnes handicapées, mais ce parcours est souvent différent de celui qu'emprunte l'ensemble des usagers.

Le Code de construction du Québec comporte un certain nombre d'exigences destinées à favoriser l'utilisation des bâtiments par les personnes ayant des limitations fonctionnelles. La majorité de ces exigences figurent à la section 3.8 *Conception sans obstacles*, et quelques-unes sont intégrées à d'autres sections du Code. Il s'agit d'exigences minimales, applicables à certains bâtiments, qui visent principalement les personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Les besoins des personnes ayant d'autres limitations motrices, une limitation visuelle ou une limitation auditive sont peu abordés.

Il est parfois nécessaire d'adapter un environnement déjà accessible selon le Code pour un individu ayant des limitations fonctionnelles. Dans un centre de loisirs, par exemple, le palier d'une rampe d'accès construit conformément au Code doit être agrandi pour faciliter l'utilisation d'un quadriporteur par une personne âgée.

L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : BÂTIR UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

L'*accessibilité universelle* est un concept d'aménagement qui favorise l'utilisation similaire des possibilités offertes par un environnement pour tous les usagers. Un environnement qui répond à ce concept tient compte de toutes les déficiences (motrice, visuelle, auditive, cognitive, etc.) ainsi que des situations d'incapacité temporaire. L'accessibilité universelle permet à toute la population d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'en utiliser les services et de participer aux activités proposées en même temps et de la même façon.

Ce concept renforce l'idée qu'un environnement est accessible à tout le monde de la même façon. Il implique également une notion d'adaptabilité. En intégrant l'accessibilité universelle dès la conception d'un projet, les solutions privilégiées seront simples et esthétiques, à des coûts comparables à la réalisation traditionnelle. Tous les projets, modestes ou luxueux, peuvent intégrer le concept d'accessibilité universelle : résidences, commerces, hôtels et restaurants ; lieux de travail, de loisirs ou de services ; trottoirs et parcs ; parcomètres, bancs et téléphones publics.

Quelques exemples décrivent bien les principes d'accessibilité universelle : une entrée en pente douce devant un bâtiment peut servir à l'ensemble des usagers, incluant les personnes qui ont des limitations fonctionnelles, et des fonds de clouage dans la salle de bains d'une résidence simplifie l'ajout de barres d'appui aux endroits requis. Cependant, il est important de souligner que même dans un environnement universellement accessible, des adaptations peuvent être nécessaires. Dans le cas d'un logement, on pourrait avoir à installer un ouvre-porte automatique sur la porte du balcon bien que celui-ci soit de plain-pied, que le seuil de porte soit biseauté, que la porte soit assez large et que la poignée soit facile à manipuler.

ARCHITECTURE, BOIS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN PAYS DE LA LOIRE



Société Logique travaille principalement à la conception sans obstacles des bâtiments, des lieux, des équipements et des objets. Vos questions et commentaires sont les bienvenus. Vous pouvez nous joindre par courriel à info@societelogique.org ou en nous appelant au (514) 522-8284.

Sophie Lanctôt, Directrice générale
Société Logique

Le projet Béton EcoSmart

Croyez-le ou non, le ciment utilisé pour construire une colonne de béton de 2 pi x 2 pi x 30 pi engendre des émissions d'une tonne de CO², l'équivalent de ce que dégage une voiture roulant pendant 4000 kilomètres. Pour contrer les émissions de gaz à effet de serre, le projet EcoSmart vise à réduire la quantité de ciment Portland dans le béton. Cette initiative commence à s'étendre un peu partout au Canada.

LE BÉTON ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La formule du béton est simple : sable, gravier, eau et une petite quantité (de 11 % à 12 %) de ciment Portland. Le béton est un matériau universel et très polyvalent, mais comme tout autre produit industriel, il laisse une empreinte environnementale. L'énergie requise pour produire le ciment représente 90 % de l'énergie incarnée dans le béton. Et la production d'une tonne de clinker, le composant principal du ciment Portland, dégage environ une tonne de CO².

Si l'industrie cimentière a fait d'immenses progrès au cours des 20 dernières années, améliorant considérablement ses performances énergétiques, elle en est arrivée à un point où il devient difficile de faire mieux. Et aujourd'hui, la formule une tonne de CO² par tonne de clinker est devenue une constante de l'industrie. Ainsi, le ciment utilisé, par exemple, pour construire une tour résidentielle de 30 étages peut engendrer jusqu'à 3500 tonnes de CO², l'équivalent des émissions dégagées par les véhicules de 100 occupants de l'édifice pendant 10 ans.

Nous savons aujourd'hui que les changements climatiques sont une réalité : la concentration de CO² dans l'atmosphère a augmenté de plus de 30 % au cours des deux derniers siècles et cela a provoqué une augmentation générale de la température sur la Terre. Il est maintenant quasi certain que les activités humaines en sont la cause principale.

LE PROJET ECOSMART

Le béton est le matériau de construction le plus répandu au monde. La fabrication du ciment émet d'importantes quantités de gaz à effet de serre et les changements climatiques posent un sérieux problème à l'humanité.

La solution prônée par EcoSmart est de remplacer le ciment du béton par des ajouts cimentaires (AC), c'est-à-dire des matériaux qui contribuent à la formation du béton en réagissant avec les composants du ciment. Les ajouts cimentaires sont en général dérivés de déchets industriels et ont donc une signature CO² négligeable. Les plus répandus sont les cendres volantes, provenant des centrales thermiques au charbon, les laitiers de hauts fourneaux et la fumée de silice, provenant des usines de silicium.

Des recherches effectuées au cours des 20 dernières années par l'équipe du docteur Malhotra, de CANMET, ont démontré qu'il était possible d'obtenir un béton de qualité supérieure en remplaçant plus de 50 % du ciment par des cendres volantes.

DES PROJETS DE DÉMONSTRATION

Comme chaque tonne de cendres volantes déplace à peu près une tonne de CO₂, il suffirait d'appliquer les recherches de CANMET sur le terrain pour réduire de moitié les émissions de CO² liées au béton. Ceci a été l'hypothèse de départ du projet EcoSmart. Pour la vérifier, il fallait trouver des projets de démonstration. Le premier fut le Centre Liu, de l'Université de Colombie-Britannique (UBC), un projet basé sur un programme de bâtiment vert très ambitieux : ventilation naturelle, optimisation d'énergie, utilisation maximale de matériaux recyclés.

Le célèbre architecte canadien Arthur Erickson, consultant du projet, fut celui qui fit pencher la balance en faveur d'un mélange de béton à 50 % de cendres volantes. Arthur Erickson, qui aime à dire que le béton est le marbre de notre temps, recherchait un béton exposé de très haute qualité. Après des essais avec différentes formules, il trouva que le béton à haute teneur en cendres volantes possédait la qualité, la couleur, l'aspect et la texture qu'il désirait.

Après ce premier succès, bien d'autres projets ont suivi, utilisant des mélanges variant de 25 % à 50% d'AC. Pensons au collège NVIT, à Merritt (Colombie-Britannique), et au centre de sciences informatiques de l'université York, tous deux dessinés par Busby. Il y a aussi des habitations comme le Cranberry Commons Coop Housing et Ardenraig et des infrastructures publiques comme les stations de métro de la ligne Millennium, à Vancouver. Plus récemment, un large réservoir d'eau potable pour la ville de Vancouver a été construit avec du béton EcoSmart contenant en moyenne 44 % de cendres volantes. Pour plus de détails, consultez notre site Web www.ecosmart.ca.

ET AU QUÉBEC ?

Le Québec n'a pas de centrale au charbon ni de hauts fourneaux. Il doit donc importer tous ses ajouts cimentaires, ce qui pose problème. Peu de centrales à béton sont prêtes à fournir un mélange à haute teneur en AC, soit parce qu'elles ne sont pas familières avec la technique, soit tout simplement parce qu'elles n'ont pas de silo supplémentaire pour stocker le matériau. Lorsque MTF, les architectes du nouveau magasin de Mountain Equipment Co-op, à Montréal, ont voulu utiliser un béton de type EcoSmart, ils se sont très vite heurtés à des coûts prohibitifs. Finalement, avec l'aide d'EcoSmart, Vouli Mamfredi, l'architecte du projet, trouva un mélange de ciment spécial contenant seulement 70 % de ciment Portland, 25 % de laitiers ou de cendres volantes et jusqu'à 5 % de fumée de silice. Ce ciment prémélangé, fabriqué par les cimenteries locales, est unique au Canada et produit des bétons de performances supérieures. Son utilisation dans le projet de Mountain Equipment Co-op aura permis de réduire d'environ 25 % le CO² incarné dans la structure tout en donnant de superbes résultats. Un rapport détaillé de ce projet est disponible au www.ecosmart.ca. Ou vous pouvez vous rendre compte vous-même des résultats en visitant le magasin Mountain Equipment Co-op, boulevard de l'Acadie, à Montréal.

ÉPILOGUE

Il est possible de réduire considérablement l'empreinte écologique des constructions en béton en remplaçant le ciment Portland par des ajouts cimentaires. De nombreux projets ont montré des résultats très encourageants : plus facile à pomper, à placer et à finir, le béton avec AC est plus résistant, plus durable, de belle apparence et ce, à moindres coûts. Ce type de béton pose aussi certains défis : temps de prise plus long, surtout à basse température, et nécessité d'un curage plus soigné. Mais c'est ici que peut intervenir le programme EcoSmart. Plutôt que de fournir les matériaux pour le béton, il offre de l'assistance technique gratuite aux équipes de projets qui seraient prêtes à faire avancer la technologie et à partager leurs connaissances et expériences par la suite. Si vous menez un tel projet, contactez-nous à information@ecosmart.ca.

Michel de Spot, Président
EcoSmart Foundation.



ARCHITECTURE, BOIS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN PAYS DE LA LOIRE

des prix d'excellence en développement durable de l'OAQ

Pour la première fois dans le cadre du programme des Prix d'excellence, l'Ordre des architectes a accordé un prix en développement durable. Les lauréats de cette mention sont les Architectes Tétreault Parent Languedoc et les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier, qui formaient un consortium pour l'agrandissement de la bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Le jury de la mention spéciale en développement durable a aussi retenu, à titre de finaliste, l'École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, dont le consortium d'architectes était composé de Régis Côté et Associés, architectes et de Poulin Villeneuve, architectes. Finalistes et lauréats ont été présentés le 16 mars dernier. **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UN DÉVELOPPEMENT QUI RÉPOND AUX BESOINS DU PRÉSENT SANS COMPROMETTRE LA CAPACITÉ DES GÉNÉRATIONS FUTURES DE SATISFAIRE LEURS PROPRES BESOINS.**

(Commission Brundtland, 1987)

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA KIOP DE DAKAR



Ce projet a été présenté par M. Paul-André Tétreault, architecte. Ce sont les études d'ensoleillement qui ont orienté la conception du bâtiment en un vaste cercle ; ainsi, l'exposition solaire directe de chaque section du bâtiment est considérablement réduite et l'éclairage diffusé est augmenté dans les aires intérieures. Le nouveau bâtiment encercle donc l'ancien et le protège des vents. Sur les façades nord et sud, particulièrement exposées au rayonnement solaire oblique des équinoxes d'été (nord) et d'hiver (sud), une enveloppe à double paroi s'imposait pour assurer la rétention thermique à l'extérieur des espaces internes, la filtration acoustique, la sécurité du bâtiment et la protection contre les eaux de pluie et le sable. La paroi extérieure, un claustra, offre aux occupants une vue directe sur l'extérieur, en optimisant la diffusion interne de la lumière réfléchie et la circulation de l'air. L'enveloppe intérieure offre un continu de fenêtres ouvrant sur un espace extérieur dont l'air est rafraîchi par l'ombre du claustra.

Le bâtiment est construit de façon à permettre une double exposition de chaque section, ce qui favorise une ventilation traversante (cross ventilation) naturelle très efficace entre la façade exposée au soleil et la façade à l'ombre. Outre une série de châssis ouvrants superposés, chaque salle dispose d'un linéaire continu de ventilation à la base des murs. Chaque ouverture est munie d'une moustiquaire qui empêche les moustiques et le sable d'entrer. Seules les réserves de livres, les salles informatiques et les locaux administratifs sont climatisés mécaniquement.

Les grandes toitures courbes à entre toit ventilé génèrent un effet de venturi sur leur intrados; cela a pour effet d'accélérer les mouvements d'air dans les grands espaces coiffés par les toitures, en plus de diffuser profondément la lumière réfléchie sur leur surface métallisée.

L'eau de pluie est récupérée et réutilisée pour les sanitaires et la végétation intérieure.

Tous les espaces de la bibliothèque sont reliés entre eux ainsi qu'aux deux étages de l'administration et des services internes par une large rampe continue remplaçant l'ascenseur et offrant l'accessibilité universelle.

La simplicité des composantes de ce projet, implanté en climat tropical sahélien, forme un système efficace, qui se caractérise par sa durabilité, son économie d'entretien et la flexibilité d'adaptation de son enveloppe et de ses accessoires. De plus, la protection contre les excès du climat est assurée, tout comme le confort de ses usagers. Ce projet intègre de façon juste des technologies simples et adaptées aux contextes culturel et socioéconomique.

ÉCOLE DE FORESTERIE ET DE TECHNOLOGIE DU BOIS DE DUCHESNAY



Ce projet a été présenté par M. Régis Côté et Jocelyn Boilard, de la firme Régis Côté et associés, architectes.

Cette nouvelle construction de 4200 m² a une double vocation : il s'agit d'un complexe d'enseignement, qui offre de la formation en aménagement de la forêt, en protection et exploitation des territoires fauniques et en récolte de la matière ligneuse ; le bâtiment a aussi une vocation industrielle, puisqu'il abrite aussi une scierie. Bâtie face à une piste cyclable et à un complexe hôtelier, la scierie-école s'intègre bien au milieu naturel et au secteur récréotouristique de la région.

L'étude d'implantation a suggéré la construction de deux pavillons : l'un abritant la scierie, la partie d'enseignement pratique et un autre, moins bruyant, où sont logés les classes, les ateliers et les laboratoires. On a construit le bâtiment en tenant compte des éléments naturels environnants, tels que la zone de végétation en bordure du cours d'eau. Les aires de manœuvres et la cour à bois sont dissimulées ainsi que le stationnement. Un écran de conifères sur le côté nord protège le bâtiment des vents.

Ce bâtiment consomme très peu d'énergie. Les composantes électromécaniques sont très performantes. L'énergie produite par la scierie est récupérée pour le chauffage.

On voulait une consommation d'eau réduite. Les sanitaires ont été choisis en conséquence. Les eaux usées sont entièrement traitées sur place. Ce système complètement autonome utilise l'ultraviolet pour débarrasser l'eau de ses impuretés. L'eau propre comme les eaux usées sont entreposées dans des réservoirs hors terre et dans un bassin de rétention, ce qui assure son accessibilité.

Les matériaux ont été choisis d'abord pour leur durabilité. Le revêtement de la toiture est à haute réflectance et haute émissivité ; les fenêtres ouvrantes sont dotées d'un verre performant, teinté et isolé à l'argon. Le bois et la pierre de taille ont été utilisés de façon créatrice dans ce projet. Le plancher de l'aire d'affûtage est en bois récupéré et le bâtiment a un système de chauffage à l'eau chaude.

L'intérieur du bâtiment, de par l'orientation de la construction, peut jouir de la lumière naturelle. Que l'on se trouve dans la scierie ou dans le pavillon d'enseignement, on jouit d'une vue sur l'extérieur. L'éclairage naturel est conçu de façon à favoriser les tâches pédagogiques et d'apprentissage. Le grand débord du toit ainsi que le mur-rideau incliné protège le bâtiment de la surchauffe et de la pluie tout en offrant une vue sur la rivière.

Dans un autre ordre d'idées, les déchets produits sont récupérés et broyés. On en fait des copeaux qui sont utilisés pour les sentiers du parc.

Parce qu'elle intègre le procédé modulaire plutôt que linéaire, cette scierie-école est unique en son genre et est une référence dans le monde.

Ginette Dupuy
Membre du comité Environnement et Architecture

Une école énergiquement ultra-performante et sans GES...

Pour la construction de sa plus récente école située à Saint-Constant, près de Montréal, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries voulait relever le défi de réaliser un projet particulièrement efficace sur le plan énergétique et dont les émissions de gaz à effet de serre (GES) avoisineraient zéro. En novembre 2002, elle inaugure donc l'école du Tournant. Les résultats enregistrés démontrent une performance dépassant de 60 % les exigences minimales du Code modèle de l'énergie pour les bâtiments, ce qui fait de cette école une des plus performantes au Canada et la plus performante au Québec.

Sur le plan architectural, la compacité du concept (2700 m²), l'orientation, les couleurs des revêtements, la fenestration, les vitrages à basse émissivité, les essences d'arbres choisies en fonction des façades, etc. ont été optimisés pour diminuer les besoins énergétiques. On a, par exemple, éloigné les parties asphaltées du bâtiment et soigneusement sélectionné les plantations pour favoriser le gain thermique en hiver et bloquer le soleil en été. Les couleurs des briques ont été retenues pour leur potentiel d'absorption.

Sur le plan mécanique, un système géothermique à boucle fermée de près de cinq kilomètres répartis en 18 puits verticaux indépendants de 120 mètres conditionne l'air, été comme hiver, par l'intermédiaire de pompes thermiques. Des murs solaires participent aussi à cette fonction.

Selon les conditions, le système choisit une des deux entrées d'air, lequel, en période de chauffage, profite d'un gain thermique considérable en transitant derrière un des deux murs solaires (simple tôle noire perforée) de 40 m² à l'ouest et de 51 m² à l'est. Le taux d'admission d'air frais est ajusté par un détecteur de CO². Un récupérateur de chaleur de l'air évacué et un serpentin électrique qui n'est pratiquement pas utilisé complètent le tout. La ventilation et l'éclairage sont asservis à des détecteurs de présence et de luminosité, l'ensemble étant contrôlé par un système de gestion centralisé.

Le budget accordé par le ministère de l'Éducation, qui incluait une subvention du Gouvernement du Canada équivalent à deux fois l'économie annuelle d'énergie escomptée, a été dépassé d'à peine 10 %. On peut imaginer que, pour un projet de plus grande envergure, ce surcoût serait moindre. Aux tarifs actuels de l'énergie, ce dépassement sera récupéré en 10 ans.

Il faut souligner que ces résultats ont été atteints uniquement en recourant à des solutions simples et éprouvées. La conférence a été donnée par Pierre Gastaldy, ing., directeur du service des ressources matérielles, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Mireille Shebib-Aubé, architecte

CROAQ

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

QUÉBEC CITÉ ÉDUCATIVE – FORUM 2004

Il y a quelques mois, sur l'invitation de la Chambre de commerce de Québec, le CROAQ a participé au XIII^e Forum économique : QUÉBEC, CITÉ ÉDUCATIVE – L'avenir par le savoir.

Le CROAQ a participé à l'atelier 4, « La Cité éducative, l'environnement et l'aménagement urbain ». Quelques architectes, urbanistes et autres joueurs du domaine de l'éducation ont participé à cet atelier. On y abordait la notion d'accessibilité aux espaces publics extérieurs et intérieurs.

Deux pôles ont été définis : la ville de Québec et le campus de l'Université Laval, qui devrait être mieux intégré à la trame urbaine. La fonction éducative devrait être intégrée à d'autres fonctions de la ville : fonction récréative, commerciale, résidentielle et de travail. Ces différentes fonctions devraient être intégrées plutôt que d'être segmentées. En matière de planification urbaine, il faudrait favoriser les lieux de rencontre durant les quatre saisons. Les espaces physiques, tant publics que privés, devraient être en lien et non pas isolés les uns des autres.

TOURNOI DE GOLF DU CROAQ

Le prochain tournoi de golf aura lieu le 2 juillet, au même site enchanteur et montagneux que l'an dernier : le Royal Charbourg situé à Charlesbourg. Les départs croisés auront lieu entre 11h30 et 13h30. Brunch-cocktail avec surprise-souper gastronomique vous attendent. Le prix d'entrée est de 148 \$. La formule à quatre joueurs sur la meilleure balle (Continious Mulligan, Vegas) sera utilisée par les participants. Pour réserver, composez le (418) 682-0907. Bienvenue à tous !

ARCHIFÊTE JUIN 2004

Enfin, une ARCHIFÊTE aura lieu cette année ! Elle se déroulera au Musée du Québec, les vendredi et samedi 11 et 12 juin. Un cocktail d'ouverture aura lieu le vendredi soir, suivi de la conférence d'un architecte. Le samedi, deux visites d'endroits insolites du Musée sont au programme. Le tout sera suivi d'une présentation de films sur l'architecture, en après-midi et en soirée.

FORMATION CONTINUE

Le CROAQ, en collaboration avec DCC – section Québec, organise tous les derniers lundis du mois une session de formation continue traitant d'un aspect technique d'un produit ou d'un sous-système du bâtiment. Lors de la dernière session, le CROAQ a abordé le problème des murs-rideaux. Plus de 70 architectes, stagiaires et techniciens étaient présents. Un goûter est offert gracieusement aux participants. Venez rafraîchir vos connaissances et profiter de la prochaine rencontre. Vous serez avisés par courriel.

Jean-Yves Richard, architecte, MBA
Administrateur du CROAQ

ARCHITECTURE, BOIS ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN PAYS DE LA LOIRE



RELÈVE EN BAISSÉ ?

C'est avec un plaisir exquis que j'ai parcouru le numéro d'Esquisses sur les stagiaires qui me paraît d'un à-propos rafraîchissant. La condition des stagiaires en architecture a beaucoup changé ces dernières années. Il semble que le temps soit venu de lancer un débat de fond sur plusieurs questions liées à l'accès à la profession.

À la lecture des témoignages publiés dans ce numéro, il est clair que devenir architecte au Québec en 2004 relève d'un exploit économique, psychologique et intellectuel majeur. Aux États-Unis, depuis que le programme des neuf examens ARE (Architect Registration Examination) du NCARB (National Council of Architectural Registration Boards) est en vigueur, les candidats admissibles réussissent en moyenne moins d'un examen par an.

Est-ce le rythme que souhaite la profession?

Pour citer M. Émilien Vachon, directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval, « des changements doivent être apportés rapidement ». En tant que stagiaire, je vous soumetts quelques revendications élémentaires:

ABC DE LA PÉDAGOGIE

En 17 ans de scolarité, j'ai toujours pu prendre connaissance de la nature de mes erreurs suite à un examen. Il est inadmissible que les candidats ne puissent consulter les copies de leurs examens corrigés. Pourquoi ne pas permettre aux candidats de consulter leur examen en ligne avec code secret et transmission sécuritaire?

LANGUE MATERNELLE

Comment une société bilingue peut-elle prétendre offrir des chances égales à tous alors que les guides les plus complets pour la préparation aux examens ARE (guides ALS) ne sont pas disponibles en français?

CONGÉ SANS SOLDE

Est-ce réaliste de demander aux candidats d'obtenir les congés nécessaires sur semaine pour exécuter leurs neuf examens? Sachant que PROMETRIC® (entreprise privée qui gère les examens pour le NCARB) est en mesure d'ouvrir le samedi, pourquoi ne pas exiger que leur centre soit ouvert au moins un samedi par mois?

DOLLARS AMÉRICAINS

Comment expliquer que les frais d'examens des stagiaires canadiens soient facturés en dollars américains (92 à 143\$US / examen)?

LOURDEUR ADMINISTRATIVE

En ces temps où l'information voyage à la vitesse de la lumière et que les temps de corrections se calculent en MHz, comment se fait-il qu'il faille attendre huit semaines pour obtenir les résultats des examens ARE?

En 1994, en accord avec le Comité des conseils d'architecture du Canada (CCAC), l'OAQ a accepté d'importer un système d'examen d'admission à la profession conçu par des Américains et géré par l'entreprise privée depuis les États-Unis. Progressivement, les examens ARE du NCARB ont été intégrés au protocole d'admission de l'OAQ. Ce n'est que depuis 2001 que les neuf sections du NCARB sont obligatoires au Québec. Mesure-t-on les conséquences de cette réforme sur la santé de la relève en architecture au Québec?

Laurent McComber, stagiaire

NOS HONORAIRES... POUR POURSUIVRE UNE RÉFLEXION.

Dans *Esquisses* de janvier 2004 paraissait un article intitulé *Le marchandage des honoraires*, signé par Louise Joubert. Si l'on souhaite freiner l'étiollement de la profession, il faut pousser un peu plus loin la réflexion.

D'où vient l'idée que l'on doit absolument se concurrencer, et plus particulièrement sur le plan monétaire? Où donc se terre notre libre arbitre pour que l'on permette de laisser toute la place au mercantilisme?

Pourquoi nous retrouvons-nous si souvent les derniers appelés dans le processus de production du cadre bâti? Pourquoi faisons-nous figure de marionnettes sous-payées? Nous ne négocions pourtant pas de la marchandise! Ce sont nos activités intellectuelles qui créent un potentiel d'accroissement de valeurs marchandes.

La problématique évoquée dans ces lignes découle-t-elle de notre manque de compréhension de la nature de notre profession? Bien entendu, le public aussi doit « comprendre ». Nous avons le devoir déontologique de l'éduquer, soit, mais par quelle voie parvenir à cet engagement pendant que nos propres représentations mentales de la pratique restent confuses?

L'obligation de l'Ordre vis-à-vis de la protection du public ne serait-elle pas intimement liée à une autre responsabilité, à savoir celle de protéger ses membres en instruisant ledit public? À mon avis, l'un ne peut aller sans l'autre. Pour croître sainement, il faut cesser de réduire la profession à un simple procédé de confection de biens où tous cassent les prix afin de s'assurer un achalandage de clientèle pour survivre.

Alors que la demande de services se maintient à un niveau respectable, pourquoi l'ensemble des architectes ne parvient-il pas à prospérer? Comment accepter que seul un volume d'affaires considérable puisse se traduire en une quelconque profitabilité pour un nombre restreint d'« architectes-vedettes »?

Ne pouvons-nous pas réaliser l'impertinence d'une concurrence forcée? L'uniformité n'existant pas entre toutes nos pratiques, tous les architectes ne ciblent pas la même clientèle. Dans les faits, cette compétition malsaine est une fabrication insidieuse menant à des situations pathologiques. La compétition est souhaitable et justifiée pour autant qu'elle ne soit pas le fruit d'actes retors.

Nous ne sommes pas si nombreux. La solidarité ne devrait pas s'avérer si ardue. Même si chacun possède sa propre pratique, nous nous devons de cultiver un lien intime et subtil qui fasse en sorte que les donneurs d'ouvrage peu scrupuleux ne puissent exploiter les brèches qui émaillent le tissu de notre corporation!

Si nous avons le devoir d'assumer nos responsabilités, nous avons aussi celui d'offrir des prestations non tronquées et de recevoir des honoraires décents. À la veille de l'assemblée générale annuelle, pourquoi ne nous doterions-nous pas d'un budget, ou même d'un fonds spécialement dévolu à des efforts publicitaires solides et par lesquels nous nous sentirions interpellés? Le temps est venu de nous donner les moyens de rejoindre et d'informer le public dans le quotidien, dans les salons et dans les transports. Cela aurait le mérite de nous rappeler nous-mêmes à l'« Ordre ».

Y aurait-il lieu de mandater *Esquisses* pour mener un sondage d'opinion sur la question? Et peut-être même pour tenir un éventuel référendum...

Marie-Josée Malo
Architecte, M.O.A.Q.



ARCHITECTURE, BOIS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN PAYS DE LA LOIRE

NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre

DÉMISSIONS

Le 12 mars 2004
Beaulieu, François

Le 1^{er} avril 2004
Cohlmeyer, Stephen
Croteau, Éric
Frangos, Naomi Norma
Vézina, Pierre

Le 8 avril 2004
Bordeleau, Anouk
Girard, Marie-Josée
Olivier, Nicole
Rohan, Daniela
Roy, Stéphanie

Le 27 février 2004
Fortin, Gilles

Le 1^{er} avril 2004
Demers, Claude M.H.
Mazur, Philippe
Potvin, André
Raymond, Chantal
Weigand, Chantal

Le 31 mars 2004
Ceppi, Guillermo
Gauthier, Gérard
Gendreau, Pierre L.
Hamel, Bertrand
Houle, Sonia
Laht, William V.
Lebeau, Johanne
Michel, Céline
Mulvey, Carl
Sheppard, Lola Elisabeth
Solis, Geneviève
Tremblay, Yves

Le 1^{er} avril 2004
Bunge, Eric Russel
Lincourt, Michel
Morazain, Dominique

Le 6 avril 2004
Antolino, Francisco
Moore, Claire

IRMI
R. Martin
FERBLANTIERIS COUVREURS

À votre service depuis 1959

NOTRE SPÉCIALITÉ, LES TOITURES DE MÉTAL

Clochers d'églises, cathédrales et toutes autres toitures telles :

- Membrane élastomère
- Membrane asphalte et gravier
- Bardeau d'asphalte
- Tôle à la canadienne
- Tôle à baguettes
- Toitures de cuivre

Nous pouvons vous servir à la grandeur de la province

Visitez notre site web au **www.toituresrmartin.com** ou communiquez avec nous au :

Bureau : 418.527.5708
Sans frais : 1.800.393.5708
Télécopieur : 418.527.8038

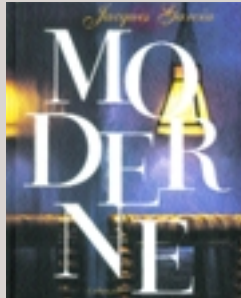
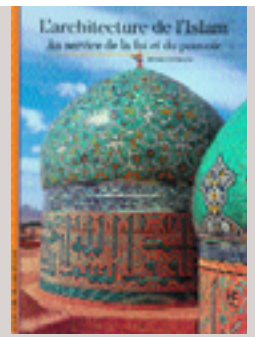
1675, avenue Diesel, Québec (Québec) G1P 4E5

R.B.Q. : 1156-3152-28

L'ARCHITECTURE DE L'ISLAM – AU SERVICE DE LA FOI ET DU POUVOIR

Dernière des religions révélées, l'islam, né au VII^e siècle, suscite dès ses débuts une architecture impressionnante. À partir de la simple maison de Mahomet, à Médine, cette foi nouvelle s'exprime dans un édifice nouveau : la mosquée. L'art de bâtir du monde islamique, tout en empruntant aux civilisations conquises, s'affirme comme un courant esthétique majeur. Henri Stierlin, historien de l'architecture, décrit et explique les mille et une formes des bâtiments musulmans.

L'architecture de l'Islam – Au service de la foi et du pouvoir
Henri Stierlin
Collection Découvertes Gallimard
2003, 160 pages



MODERNE

Pour la première fois, Jacques Garcia, le décorateur attiré des endroits à la mode – à Paris, mais aussi à Genève, à New York ou à Chicago –, livre ses idées, ses références, ses goûts et quelques-uns des secrets qui font le succès de ses créations. Jacques Garcia conduit lui-même le lecteur à travers une vingtaine de grands décors modernes, issus de son imagination et dont certains sont tout juste achevés.

Moderne
Franck Ferrand, Jacques Garcia
Livres d'art Gallimard
2003, 280 pages

ARCHITECTURE NOW !

Après avoir publié plus de 50 livres sur l'architecture moderne, Philip Jodidio nous revient avec la suite du *Architecture now !* paru en 2001. Assistée par des programmes informatiques de plus en plus sophistiqués, l'architecture est entrée dans une phase de mutation. Elle ne peut plus être complètement distinguée de l'art. L'ouvrage, qui présente plus de 65 créateurs et leur œuvre, est un document précieux sur l'architecture d'aujourd'hui et de demain.

Architecture now !
Philip Jodidio
Taschen
2002, 576 pages



THE GRAND TOUR – ITINÉRAIRE PHOTOGRAPHIQUE D'UN ARCHITECTE

Durant 50 ans, l'éminent architecte autrichien Harry Seidler a roulé sa bosse à qui mieux mieux sur la planète, photographiant les plus grandes réalisations architecturales construites depuis 3000 ans avant notre ère jusqu'à aujourd'hui. Ses photographies illustrent l'histoire et le style architecturaux en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et dans les Amériques.

Cette brique offre la chance aux sédentaires sensibles aux merveilles du monde bâti de butiner de pays en pays et de partager la passion de cet architecte qui a entre autres travaillé avec Oscar Niemeyer avant d'ouvrir son propre bureau, à Sydney, en Australie.

The Grand Tour – Itinéraire photographique d'un architecte

Harry Seidler
Taschen
2003, 704 pages

YOUNG SPANISH ARCHITECTS

Après le décès de Franco, en 1975, l'Espagne a enfin pu sortir de son isolement. Le pays s'est ouvert aux influences étrangères et l'architecture a connu un grand renouveau avec des gens de la trempe d'Alejandro de la Sota, Oriol Bohigas et Rafael Moneo. Au même moment, libérée du carcan culturel, une nouvelle génération d'architectes a émergé. Pas encore reconnus internationalement, ces architectes de moins de 40 ans ont pris un envol certain au fil des 10 dernières années.

Young Spanish Architects
David Cohn
Birkhauser Verlag AG
2000, 144 pages

On peut se le procurer à l'adresse Internet suivante : <http://www.netstoreusa.com/arbooks>



PETITES MAISONS

Pour nous, habitants des vastes espaces, les grandes maisons font figure de nécessité. Il s'agit pourtant d'un luxe. Ailleurs dans le monde, on a appris à vivre et à bien vivre dans des espaces restreints. Dans son livre *Petites maisons*, Nicolas Pople, professeur à la South Bank University de Londres, nous fait découvrir les valeurs de compacité, d'efficacité, de discrétion et de minimalisme. Après avoir exploré le contexte historique et social qui sous-tend le logement compact au XX^e siècle, Pople nous envoûte avec 37 exemples de petites maisons époustouflantes, construites dans le monde au cours des cinq dernières années.

Petites maisons
Nicolas Pople
Éditions du Seuil
2003, 208 pages

PETITES ANNONCES

BUREAU D'ARCHITECTE À PARTAGER

Superficie de 1000 pi² (totale). Salle de conférence et cuisine. Situé au centre de V.M.R., près de la gare. Espace très éclairé avec vue sur la montagne. Appelez Stephen Eden, architecte au (514) 739-3545

COURS

Cours privé de dessin assisté par ordinateur sur AutoCAD et 3D studio viz. Réalisation de dessins architecturaux. CréationHB
Tél.: (450) 646-0111 Téléc : (450) 646-0116 Courriel : hbadawy@bellnet.ca

Montréalaise profane, **MAIS PASSIONNÉE D'ARCHITECTURE**, veut rencontrer des architectes (même une heure par mois !) pour en apprendre le plus possible sur le sujet andredemontigny@ca.inter.net

POLYCONSTRUCTION

Firme de recrutement en construction: menuiserie, finitions, ébénisterie système int, peintre, plâtrier, manœuvre, lecture de plan, sécurité, gestion de projets. Du personnel de qualité garantis et régie par la CCQ, RBQ, CSST info -514-831-6394/ 450-654-5618.
www.polyconstruction.com

SUCCESSION

5 meubles de bureau et 1 secrétaire ARTOPEX 800\$. Autre ensemble: 2 Tables à dessin NORMAN WADE 600\$, 4 secrétaires 600\$, 2 meuble filières 300\$, 5 bibliothèques 300\$, 1 Fax 50\$, 1 photocopieur 100\$, 2 mini-frigos 250\$
(514) 738-4325

ARCHITECTURE, BOIS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN PAYS DE LA LOIRE



Pella^{MD} Portes et Fenêtres

9620 route Transcanadienne
Saint-Laurent (Québec) H4S 1V9

Téléphone 514.331.1055

Télécopieur 514.331.3751

www.pella.com



LE REGARD DES CONNAISSEURS

Expressément pour les membres de l'OAQ...



Couverture d'assurance vie temporaire jusqu'à concurrence de 1 million de dollars pour vous et votre conjoint. En plus, vous bénéficierez des avantages suivants sans frais additionnels :

- **Exonération des primes d'assurance vie temporaire** si vous devenez totalement invalide.
- **Prestation anticipée SANSTAXES** pouvant atteindre 50 % de votre couverture d'assurance vie temporaire (jusqu'à un maximum de 100 000 \$), si vous recevez un diagnostic de maladie en phase terminale.

Assurance maladie complémentaire et assurance dentaire de l'OAQ : Grâce à ce régime vous protégerez toute votre famille contre le coût élevé des soins de santé qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie du Québec.

Assurance invalidité de longue durée de l'OAQ jusqu'à 6 000 \$ de prestations mensuelles.

Le régime d'assurance médicaments de l'OAQ offre les précieux avantages suivants :

- **Carte ManuScript :** Si vous présentez cette carte à votre pharmacien, la Financière Manuvie lui payera directement le montant approprié.

Pour obtenir plus de renseignements appelez sans frais la Financière Manuvie au **1 866 803-0870**, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ou envoyez un courriel à **am_service@manuvie.com** en prenant soin d'indiquer que vous êtes membre de l'OAQ.

Régime collectif parrainé par :



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Établi par :

 **Financière Manuvie**

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

ASSURANCES HABITATION et AUTO de GROUPE
Ordre des architectes du Québec

Profitez de tarifs de groupe...

**doublés d'un service
personnalisé et attentionné!**

À titre de membre de l'**Ordre des architectes du Québec**, vous bénéficiez d'un statut privilégié vous donnant droit à des tarifs de groupe avantageux[†]. Chef de file national en matière de programmes d'assurances habitation et automobile de groupe, nous assurons plus de 600 000 clients et sommes reconnus pour notre service à la clientèle exceptionnel.

Cherchez une soumission qui vous plaît
et **DOUBLEZ** vos chances!

www.melochemonnex.com/oaq

1 888 589 5656

Demandez une soumission
et vous pourriez

GAGNER

le nouveau

Cabriolet CLK320

Mercedes-Benz*!

Nos détenteurs de polices habitation
et/ou auto sont automatiquement inscrits.



Programme d'assurance
parrainé par



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Meloche Monnex

Notre science... l'assurance,
notre art... le service

†Les tarifs de groupe en assurance auto ne s'appliquent pas aux provinces de l'Atlantique. En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance automobile n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

*Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence. La valeur approximative du nouveau Cabriolet CLK320 Mercedes-Benz est de 74 000 \$. Le concours est en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004. Avant d'être déclarée gagnante, la personne dont le nom aura été tiré au sort devra résoudre correctement un problème mathématique. Pour connaître les chances de gagner et pour savoir comment participer, vous pouvez consulter les règles du concours Gagnez le nouveau Cabriolet CLK320 Mercedes-Benz sur www.melochemonnex.com/oaq. Le programme d'assurances habitation et auto est souscrit par Sécurité Nationale compagnie d'assurance.